

MM. Gourd (Arsène), S. A. P., affectation actuelle: Lorient, date d'affectation: 3 mars 1948.
 Lescop (Paul), S. A. 1^{re} classe, affectation actuelle: Lorient, date d'affectation: 1^{er} juin 1950.
 Cochard (Jean), S. A. 1^{re} classe, affectation actuelle: Indret, date d'affectation: 15 septembre 1954.
 Gourmelen (Yves), S. A. 2^e classe, affectation actuelle: Cherbourg, date d'affectation: 17 février 1954.
 Briand (Michel), S. A. 2^e classe, affectation actuelle: Cherbourg, date d'affectation: 17 février 1954.
 Le Bars (Guy), S. A. 2^e classe, affectation actuelle: Cherbourg, date d'affectation: 18 juillet 1955.
 Peron (Pierre), S. A. 1^{re} classe, affectation actuelle: Cherbourg, date d'affectation: 26 mars 1956.
 Salm (Corentin), S. A. 1^{re} classe, affectation actuelle: Lorient, date d'affectation: 3 avril 1956.
 Nicolas (Jean), S. A. 1^{re} classe, affectation actuelle: Lorient, date d'affectation: 16 avril 1956.
 Piriou (Jean), S. A. 2^e classe, affectation actuelle: Saint-Tropez, date d'affectation: 18 juillet 1955.
 Briand (Jean), S. A. 2^e classe, affectation actuelle: Cherbourg, date d'affectation: 5 novembre 1956.

Port demandé: Brest.

MM. Andic (Joseph), S. A. 1^{re} classe, affectation actuelle: Dakar, date d'affectation: 11 octobre 1955.
 Gouriet (Jean), S. A. 1^{re} classe, affectation actuelle: Dakar, date d'affectation: 18 juillet 1955.
 Danet (Henri), S. A. 1^{re} classe, affectation actuelle: Oran, date d'affectation: 1^{er} juillet 1955.
 Bonnabesse (Pierre), S. A. 1^{re} classe, affectation actuelle: Dakar, date d'affectation: 16 juillet 1955.
 Le Huludut (Alphonse), S. A. 1^{re} classe, affectation actuelle: Dakar, date d'affectation: 19 juillet 1954.
 Debois (Joseph), S. A. 2^e classe, affectation actuelle: Indret, date d'affectation: 1^{er} août 1956.

Port demandé: Lorient.

MM. Audiffren (Marius), S. A. 2^e classe, affectation actuelle: Dakar, date d'affectation: 13 mai 1955.
 Condomines (Lucien), S. A. 2^e classe, affectation actuelle: Gué-rigny, date d'affectation: 17 février 1954.
 Mouysset (Claude), S. A. 2^e classe, affectation actuelle: Gué-rigny, date d'affectation: 18 juillet 1955.
 Maquin (Gabriel), S. A. 1^{re} classe, affectation actuelle: Gué-rigny, date d'affectation: 1^{er} août.
 Vinchon (Pierre), S. A. 2^e classe, affectation actuelle: Saint-Tropez, date d'affectation: 1^{er} mai 1955.
 Adnet (Gaston), S. A. 2^e classe, affectation actuelle: Saint-Tropez, date d'affectation: 18 juillet 1955.

Port demandé: Toulon.

M. Macé (Emile), S. A. 2^e classe, affectation actuelle: Rochefort, date d'affectation: 15 janvier 1955, affectation demandée: Indret.
 M. Nicolau (Pierre), S. A. 2^e classe, affectation actuelle: Gué-rigny, date d'affectation: 18 février 1954, affectation demandée: Saint-Tropez.

Tableau d'avancement de 1957 des sous-officiers des troupes coloniales (armée active).

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 mars 1957:

MILITAIRES DE STATUT GENERAL

INFANTERIE

Pour le grade de sergent-chef.

Page 2665: a) rayer: « 351 Trochut (François) (23 février 1931), passé A. B. C. »; b) au lieu de: « 372 Gascoin (Claude) (19 août 1926) », lire: « 372 Gascoin (Claude) (19 août 1926) ».

Page 2666, rayer: « 199 Blondel (Pierre-Louis) (12 août 1927), passé A. B. C. ».

CHANCELLERIE

Pour le grade de sergent-major.

Page 2968, au lieu de: « 5 De Costa (Benoît) (22 juillet 1918) », lire: « 5 Becosta (Benoît) (22 juillet 1918) ».

(Le reste sans changement.)

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Administration centrale.

Par arrêté du 16 avril 1957, M. Perie (René), administrateur civil au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, est détaché dans un emploi de chargé de mission auprès des services culturels de l'ambassade de France à Rabat pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} octobre 1956.

Par arrêté du 16 avril 1957, l'arrêté du 17 août 1956 portant détachement de Mme Bedard est modifié comme suit:

« Est détachée auprès de l'administration centrale pour y exercer ses fonctions pendant une période allant du 16 mars 1956 au 30 septembre 1960: Mme Bedard, employée de bureau, 6^e échelon, des services extérieurs de l'administration académique ».

Enseignement supérieur.

Par arrêté du 1^{er} mars 1957, M. Pelloux, professeur à la faculté de droit de l'université de Lyon, est nommé directeur honoraire de l'institut d'études politiques de l'université de Lyon.

Par arrêté du 1^{er} mars 1957, M. Cadart, professeur à la faculté de droit de l'université de Lyon, est nommé directeur de l'institut d'études politiques de Lyon, en remplacement de M. Pelloux, démissionnaire.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 16 avril 1957, Mme Soula, ex-Tonelli, institutrice de 5^e classe du département de l'Ariège, est mise, du 1^{er} octobre 1954 au 30 septembre 1956, à la disposition du médecin inspecteur de l'hygiène scolaire de l'académie de Toulouse pour exercer ses fonctions d'adjointe d'hygiène scolaire.

MINISTRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Approbation du programme d'action régionale établi en application du décret n° 55-873 du 30 juin 1955 pour la Corse.

Le ministre des affaires économiques et financières, le ministre d'Etat chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, le ministre de l'intérieur, le ministre des affaires sociales,

Vu le décret n° 55-873 du 30 juin 1955 relatif à l'établissement de programmes d'action régionale et l'arrêté interministériel du 13 juillet 1956 pris pour son application;

Vu l'arrêté interministériel du 28 novembre 1956 définissant le cadre des programmes d'action régionale;

Après avis du comité national d'orientation économique,

Arrêtent:

Article 1^{er}.

Le programme d'action régionale défini dans le document annexé au présent arrêté est approuvé comme instrument d'orientation pour le développement économique et social de la Corse et comme cadre des investissements à réaliser par l'Etat au cours des prochaines années ou susceptibles de l'être avec son concours financier dans ce département.

Article 2.

Les ministres signataires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 avril 1957.

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le ministre de l'intérieur,
GILBERT-JULES.

Le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,
RENÉ BILLÈDES.

Le ministre des affaires sociales,
ALBERT GAZIER.

ANNEXE

PROGRAMME D'ACTION RÉGIONALE
établi en application du décret n° 55-873 du 30 juin 1955
la Corse.

SOMMAIRE

Paragraphes

Introduction	1 à 5
Première partie: LES OBJECTIFS	
I. — Situation et problèmes.	6 à 17
La dépopulation de la Corse et la faiblesse du niveau de vie.....	7 et 8
L'archaïsme agricole.....	9 à 12
Des possibilités industrielles limitées.....	13
Le déficit de la balance commerciale et le coût de l'insularité.....	14 et 15
Une exploitation à peine amorcée des ressources touristiques exceptionnelles de l'île.....	16 et 17
II. — Orientation générale.	18 à 29
Faire du tourisme le levier de la renaissance corse	19 et 20
Utiliser rationnellement le potentiel agricole et forestier	21 à 25
Réduire les frais de transport entre l'île et le continent	26
Créer les maîtres d'œuvre indispensables.....	27 à 29
Seconde partie: LES MESURES	
I. — Agriculture, forêts, pêches:	
Agriculture	30 à 35
Enseignement et vulgarisation.....	30
Action hydraulique et agronomique.....	31
Recalcification et engrais.....	32
Commercialisation et transformation des pro- duits	33
L'oléiculture	34
L'élevage	35
Forêts	36 et 37
Reboisement	36
Industries du bois.....	37
Pêches	38
II. — Energie et industrie:	
Energie	39
Industrie	40 et 41
Ressources minérales.....	40
Industries de transformation.....	41
III. — Tourisme, transports, communications:	
Tourisme	42 à 47
Transports et communications.....	48 à 54
Transports intérieurs: routes, chemins de fer..	48 et 49
Transports maritimes: amélioration des liai- sons, travaux portuaires, réduction des frais d'approche	50 à 52
Transports aériens.....	53
Télécommunications	54
IV. — Commerce et artisanat:	
Commerce: développement du commerce de gros, groupements d'achats pour les produits alimen- taires, organisation de tournées de camions- magasins, annexes temporaires dans les centres touristiques.....	55 à 59
Artisanat	60
V. — Logement et urbanisme:	
Construction de logements.....	61 et 62
Aménagement et équipement des villes.....	63
VI. — Enseignement technique.	64

INTRODUCTION

1. — La Corse est, du fait de son insularité, l'unique département de la France métropolitaine qui constitue à lui seul une région naturelle incontestable, à la différence de ceux du continent dont il y aurait eu très souvent autant de raisons valables de rattacher les franges au département voisin.

Sans doute est-elle officiellement incorporée à la région économique de Marseille, mais les caractères qu'elle présente et surtout les problèmes qu'elle pose sont si particuliers qu'il s'imposait, pour l'application du décret n° 55-873 du 30 juin 1955, d'en faire l'objet d'un programme spécial d'action régionale, exceptionnellement limité en l'occurrence au cadre départemental.

C'est ce programme qui est formulé ci-après.

2. — Comme les autres programmes d'action régionale destinés à prolonger et à compléter en le projetant sur la carte le plan national de modernisation et d'équipement, il a pour triple objet:

a) D'orienter le développement économique et social de cette partie du territoire national;

b) De coordonner en vue de ce développement l'action des différentes administrations, et notamment les investissements publics susceptibles d'y contribuer qui seront réalisés en Corse au cours des prochaines années;

c) De guider les particuliers, les organisations professionnelles, et les collectivités locales dans l'utilisation des multiples formes d'encouragement et de soutien par lesquelles l'Etat est disposé à stimuler la mise en valeur des économies régionales.

3. — Dans une première partie consacrée aux objectifs du programme, l'exposé qui suit dégagera les principaux problèmes qui se posent à l'économie corse et les axes essentiels suivant lesquels il convient d'en rechercher l'expansion.

Puis une seconde partie précisera les mesures prises ou à prendre par les divers départements ministériels en fonction de cette analyse de la situation et des actions de base ainsi définies. Ces mesures peuvent être, selon les cas, soit des décisions d'exécution, soit l'indication de l'aide susceptible d'être accordée aux opérations considérées comme souhaitables, soit la mise à l'étude de questions insuffisamment mûres pour qu'il soit possible de se prononcer dès maintenant à leur sujet. L'énoncé de chacune d'elles est précédé d'un rappel des raisons qui ont conduit à l'adopter.

En annexe sont reproduites, accompagnées d'une carte, les statistiques les plus significatives de la démographie et de l'économie de l'île.

4. — Le présent document a été établi au moyen des éléments fournis tant par les administrations centrales que par le préfet et les services départementaux, et en accord avec l'inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire et l'inspecteur général de l'économie nationale chargés de la 9^e région militaire (Marseille), dont la Corse dépend administrativement.

Il a mis bien entendu largement à profit les travaux de la commission de modernisation, d'équipement et d'aménagement de la Corse, qui avait réuni il y a quelques années au commissariat du plan les représentants les plus qualifiés des ministères compétents, du conseil général et des activités de l'île. Les conclusions de son rapport ont dû toutefois être révisées à la suite de deux faits nouveaux, l'un d'ordre national: ce sont les moyens supplémentaires apportés par les décrets du 30 juin 1955, et l'autre d'ordre local: c'est l'essor rapide pris en Corse par l'équipement touristique depuis 1953.

Enfin, le projet de programme a fait l'objet des consultations locales les plus étendues.

D'une façon générale il tient compte des propositions et observations recueillies dans toute la mesure compatible économiquement, techniquement et financièrement, avec les objectifs et les possibilités du plan national, ainsi qu'avec les programmes des autres régions.

Nul ne s'étonnera qu'elles n'aient pu être intégralement retenues: la nécessité de concilier les programmes régionaux entre eux et avec le plan national est évidente. Aussi bien le but final de l'action entreprise n'est-il pas seulement l'expansion de telle région considérée isolément, mais une expansion harmonieuse en toutes ses composantes de l'ensemble de l'économie française, qui implique elle-même, pour être saine et continue, la stabilité de la monnaie et par conséquent des arbitrages dans l'intérêt commun.

5. — Les pouvoirs publics ne sauraient être tenus pour seuls responsables de l'exécution d'un tel programme. Pour autant qu'il consiste à tracer des perspectives et à offrir des facilités, c'est de toute évidence aux initiatives locales, collectives ou individuelles, qu'il appartiendra d'en tirer parti.

Il dépend donc pour une grande part des intéressés eux-mêmes de faire en sorte que ce programme ne reste pas lettre morte, mais s'inscrive au contraire dans la réalité.

Instrument souple, chacun des programmes régionaux sera au surplus, comme le plan à l'échelon national, une création continue, et des rapports annuels rendront compte non seulement des réalisations intervenues et des résultats acquis, mais aussi des difficultés rencontrées et des ajustements qu'à l'expérience il pourrait apparaître nécessaire d'apporter au dispositif initialement prévu.

PREMIERE PARTIE

LES OBJECTIFS

I. — Situation et problèmes.

6. — Le recensement de 1954 attribue à la Corse 244.000 habitants; mais divers indices tels que le chiffre des naissances (2.800 par an en moyenne), celui des décès (2.200) et l'effectif de la population active masculine (55.000), conduisent à estimer, si on les rapproche, qu'elle ne compte guère, en réalité, que 180.000 habitants, soit 0,4 p. 100 de la population métropolitaine, alors qu'elle couvre 8.722 kilomètres carrés, soit 1,6 p. 100 du territoire métropolitain. La densité humaine y dépasse donc à peine 20 au kilomètre carré. Encore les villes d'Ajaccio et de Bastia groupent-elles une cinquantaine de mille habitants; ce qui abaisse au-dessous de 15 la densité rurale.

Le contraste entre cette faiblesse de peuplement et la pression démographique éprouvée par les autres îles — italiennes ou espagnoles — de la Méditerranée occidentale (Sardaigne: 53 habitants au kilomètre carré; Baléares: 90) mesure la gravité du problème corse et montre que celui-ci n'est pas seulement une affaire locale, mais bien une question d'intérêt national dont l'urgence ne saurait être impunément méconnue.

LA DÉPOPULATION DE LA CORSE ET LA FAIBLESSE DU NIVEAU DE VIE

7. — Malgré l'incertitude des données statistiques, la dépopulation de la Corse depuis cent ans est indéniable. Il semble en effet que le *maximum* démographique se soit situé sous le Second Empire, avec 260.000 habitants; la perte serait donc d'environ 30 pour 100.

La population de la Sardaigne, au contraire, s'est élevée de 853.000 habitants au début du siècle à 1.274.000 au recensement de 1951; soit une augmentation de près de 50 p. 100. Les Baléares ont connu de leur côté une progression du même ordre, en passant de 313.000 habitants à environ 450.000.

8. — Si la Corse se dépeuple ainsi, ce n'est pas faute pourtant d'une certaine vitalité, puisqu'on y constate encore un excédent de naissances sur les décès de 5 à 600 unités par an; mais c'est que 1.000 à 1.200 Corses quittent chaque année leur pays.

L'émigration corse s'explique en grande partie par la faiblesse du niveau de vie insulaire, qui est probablement aussi le plus bas de la métropole. C'est ainsi que la densité des voitures neuves et celle des postes de radio y sont inférieures des deux tiers à la moyenne nationale. La consommation d'électricité basse tension était en 1954 de 80 kWh par habitant, contre 179 pour l'ensemble de la France. Récemment encore, les dépôts dans les caisses d'épargne représentaient deux fois moins et les successions déclarées huit fois moins que les montants correspondant à la part de la Corse dans la population française.

Il est en outre notoire qu'une forte proportion des revenus qui y sont distribués ne provient pas d'une activité productive, mais de retraites, pensions, allocations et subventions à la charge de la collectivité. La contribution propre de la Corse à la production nationale devrait être le double de ce qu'elle est, pour être proportionnelle au nombre de ses habitants.

Ainsi la raréfaction du peuplement, loin de se traduire par une amélioration du pouvoir d'achat individuel de ceux qui restaient, n'a fait qu'aggraver l'enlèvement de l'île dans des structures archaïques et y a entraîné à son tour une dégradation de plus en plus profonde des conditions d'existence.

L'ARCHAÏSME AGRICOLE

9. — Ce caractère rudimentaire est en tout premier lieu celui de l'agriculture: non seulement le sol corse est à demi abandonné, mais les terres utilisées sont généralement exploitées de façon irrationnelle et embryonnaire.

Les labours, y compris les cultures maraîchères, n'occupent que 45.000 hectares, soit moins de 2 p. 100 du territoire, et les cultures arbustives quelque 20.000 hectares. Les surfaces effectivement couvertes d'herbe (alpagnes) ne dépassent pas 80.000 hectares; les surfaces effectivement boisées sont évaluées à 175.000 hectares, y compris les châtaigneraies. Par contre, les surfaces improductives — maquis et rochers mis à nu par l'érosion — couvrent au moins 550.000 hectares, c'est-à-dire 64 p. 100 de l'île. En Sardaigne, au contraire, la proportion des terres incultes n'atteint que 16,7 p. 100 et diminue sans cesse, alors qu'elle augmente en Corse.

Une des raisons de cette situation est la persistance d'un mode d'habitat sur les hauteurs adapté à la défense, mais non à l'activité économique: des nœuds routiers aussi importants que Casamozza, Ponte-Leccia ou Francardo, par exemple, n'ont aucune existence administrative et dépendent de centres communaux perdus dans la montagne. Les coutumes locales en matière pastorale, la divagation des troupeaux sur les propriétés collectives, l'extension des *latifundia* dans certains secteurs, contribuent également à l'archaïsme de l'agriculture corse. Enfin, le manque de capitaux et l'inorganisation commerciale empêchent en général ces structures traditionnelles d'entrer en contact avec l'économie d'échanges du monde moderne.

La contre-épreuve est d'ailleurs offerte par les quelques réussites sporadiques de l'économie corse: la production du lait de brebis qui, bénéficiant de l'organisation commerciale de Roquefort, fournit l'essentiel des exportations agricoles de l'île, les artichauts de « première primeur », l'effort de qualité entrepris par une élite de viticulteurs.

10. — La Corse est loin d'être cependant un pays déshérité, malgré son relief très accentué.

Plus chaude que les zones méditerranéennes du continent, elle est mieux arrosée que la Sardaigne: un dixième seulement du territoire corse reçoit moins de 800 mm par an, tandis que l'île voisine enregistre moins de 600 mm sur 15 p. 100 de sa surface et se rapproche fréquemment du type sub-aride.

D'autre part, grâce à l'étagement des zones de végétation, la gamme des productions possibles en Corse est très étendue:

— cultures irriguées dans les plaines littorales (environ 50.000 hectares);

— cultures arbustives dans la zone de l'olivier (environ 300.000 hectares; entre 100 et 500 mètres d'altitude);

— cultures arbustives et prairies irriguées dans la zone du châtaignier ou des hautes vallées (environ 200.000 hectares entre 500 et 1.000 mètres);

— pâturages et forêts dans les zones proprement montagneuses (environ 320.000 hectares).

En tout état de cause, il n'existe aucune discussion sur le fait que la Corse pourrait facilement nourrir sa population sédentaire et une importante clientèle touristique si elle était mise en valeur avec un *minimum* de soin.

11. — Or, en 1951 (1), la Corse a importé pour 5.275 millions de produits agricoles et alimentaires et n'en a exporté que pour 1.015 millions (dont 780 de fromages de brebis).

Que ce département pastoral et maritime ait dû acheter sur le continent pour plus d'un milliard d'animaux vivants, de viande, de produits laitiers et de conserves de poissons; que ce pays d'élection de l'olivier ait importé 300 millions d'huiles et d'oléagineux; que ce pays qui pourrait facilement produire du blé sur 10.000 hectares ait reçu pour un milliard et demi de céréales et de farines; qu'enfin ce pays dont les zones irrigables pourraient ressembler aux *huertas* espagnoles n'ait exporté des fruits et légumes que pour 36 millions, mais en ait importé pour 580: il y a là autant de paradoxes, surtout s'agissant d'une île dont les producteurs bénéficient d'une substantielle protection géographique.

12. — Deux circonstances principales ont amené à cet état de choses:

a) La disparition de la classe paysanne. En fait, la plupart des « agriculteurs » corses sont maintenant des bergers ou des retraités qui cherchent à tirer parti du patrimoine familial sans connaissances techniques ni pratiques. Les amendements calcaires et les engrais sont ignorés. Aussi les rendements sont-ils très faibles: 55 litres de lait par brebis, 10 quintaux de blé à l'hectare.

b) La destruction du sol, à laquelle a largement contribué la prédominance de l'économie pastorale (250.000 ovins et 200.000 caprins) sous ses formes les plus extensives.

La chèvre, en particulier, est le principal fléau de la Corse. Suivant un processus bien connu, la dent des troupeaux et les incendies de maquis allumés par les bergers ont ravagé la couverture végétale, donc accéléré l'érosion et aggravé le régime torrentiel des eaux. Le reboisement, la réglementation pastorale, l'élimination du troupeau caprin, sont dès lors à la base de toute renaissance de l'économie corse.

DES POSSIBILITÉS INDUSTRIELLES LIMITÉES

13. — Toute économie régionale requiert, pour être prospère, une certaine activité industrielle. Son insularité limite forcément les possibilités de la Corse à cet égard. On n'y peut transformer dans des conditions économiques que des matières provenant de l'île ou destinées au marché insulaire. Celui-ci étant beaucoup trop restreint pour justifier des fabrications importantes, le problème se réduit donc à l'extraction des ressources minérales de l'île et au traitement des produits du sol et de la mer.

Pour le moment, la seule richesse du sous-sol corse qui soit exploitée est la mine d'amiante de Canari, dont la production atteint 12.000 tonnes par an et couvre près du tiers de la consommation française. Elle emploie plus de 300 salariés et contribue pour plus de 500 millions aux exportations corses.

Par ailleurs, l'individualisme insulaire et l'absence d'initiative économique n'ont pas permis le développement d'industries valorisant les produits agricoles ni ceux de la pêche. Les industries du bois sont un peu plus importantes: en 1954, elles ont exporté pour 474 millions de sciages (contre 203 millions de bois brut), 236 millions de liège et 221 millions d'extraits tannants.

(1) Dernière année pour laquelle la statistique existe.

LE DÉFICIT DE LA BALANCE COMMERCIALE ET LE COUT DE L'INSULARITÉ

14. — En dépit de ces apports, la balance commerciale de la Corse a accusé en 1954 un déficit de 12.218 millions. Alors qu'en 1952 les importations étaient encore couvertes à concurrence de 28 p. 100 par les exportations, le pourcentage de couverture n'est plus que de 21 p. 100 en 1954: 15.333 millions d'importations contre 3.315 millions d'exportations.

A l'importation les principaux postes, en dehors de produits agricoles et alimentaires, sont les automobiles (2.186 millions), les machines et pièces détachées (1.072 millions), les produits sidérurgiques (286 millions), les chaux et ciments (283).

15. — La quasi-totalité des échanges extérieurs de la Corse s'opère actuellement par voie maritime. Or, les marchandises transportées par mer sont grevées de frais d'approche importants (fret, manutention, transit et autres frais), qui expliquent la disparité entre les prix pratiqués dans l'île et ceux des autres départements français.

Elle pèse sur le niveau de vie de la population, rend difficile la situation des fonctionnaires chargés des services administratifs en Corse avec les mêmes traitements qu'en France continentale, compromet l'expansion du tourisme, alourdit les prix de revient agricoles et industriels.

Tout le monde est d'accord sur la nécessité et la possibilité de normaliser les frais d'approche et de les réduire par une modernisation non seulement des liaisons Corse-continent, mais aussi des circuits insulaires d'approvisionnement et de distribution, impliquant notamment un meilleur groupage des commandes comme des expéditions.

La solution de ce problème apparaît une des conditions essentielles de tout effort d'expansion de l'économie corse.

UNE EXPLOITATION A PEINE AMORCÉE
DES RESSOURCES TOURISTIQUES EXCEPTIONNELLES DE L'ÎLE

16. — En particulier, l'essor du tourisme dans « L'Île de Beauté » requiert des transports plus faciles et moins onéreux: actuellement, il faut une nuit par bateau pour aller de Nice à Ajaccio (180 kilomètres) et le transport d'une 11 CV Citroën coûte plus de 20.000 F. Or, tout fait de la Corse par prédestination un « gisement touristique » de classe internationale; mais l'exploitation de cet incomparable potentiel n'en est encore qu'à ses débuts.

Les résultats des efforts entrepris depuis deux ans sont cependant remarquables et très prometteurs. De 1953 à 1956, le nombre des voyageurs débarqués est passé de 144.100 à 201.000, soit une augmentation de 40 p. 100 notamment grâce à l'étalement de la saison à la suite de la campagne de propagande du « printemps corse ». De son côté, la capacité hôtelière a été portée de 2.766 chambres à 3.301, soit un accroissement de 19 p. 100. Alors que, de 1949 à 1953, les prêts d'équipement à l'hôtellerie corse n'avaient pas dépassé un total de 47 millions, 105 millions ont pu être attribués en 1954 et 316 millions en 1955, permettant sur les deux ans la création de 332 chambres. Au cours de la seule année 1955, il a été ouvert à la clientèle 18 hôtels nouveaux.

Sur la liste des départements classés d'après le volume des facilités consenties par le Crédit hôtelier, la Corse est montée du soixante-quatrième au troisième rang. Si les Corses manquent peut-être d'aptitudes agricoles et industrielles, ils se sont ainsi montrés parfaitement capables de gérer des hôtels et des industries touristiques. Le fait est des plus encourageants pour l'avenir.

17. — Malgré ces éléments favorables, la tendance au déclin demeure pour l'instant prédominante en Corse. L'abandonner au dépeuplement et à la friche aurait une signification particulièrement grave à l'heure où l'Italie investit des dizaines de milliards dans la mise en valeur de la Sardaigne, entreprenant la bonification de 430.000 hectares de plaines et l'aménagement de 500.000 hectares de zones montagneuses. En face de ces gigantesques réalisations, le proche avenir de la Corse témoignera pour ou contre notre efficacité nationale en matière de « colonisation intérieure ».

**

II. — Orientation générale.

18. — Nombreuses ont été, depuis un siècle et demi, les tentatives faites pour remédier à ce qu'il est convenu d'appeler le « problème corse ». Aucune n'y a apporté de solution décisive. Pas plus que la politique d'immunités fiscales des « arrêtés Miot » et du décret impérial du 24 avril 1811 n'a suscité d'activité industrielle ou commerciale, les grands travaux d'équipement collectif gagés en 1912 sur la subvention cinquantenaire ou ceux entrepris après la dernière guerre au moyen de la taxe de 30 p. 100 sur les tabacs n'ont freiné la décadence agricole de l'île.

Tantôt l'erreur fut de traiter les effets en négligeant les causes, tantôt de concevoir des projets exigeant plusieurs milliards quand on pouvait seulement réunir quelques millions, toujours de postuler

une révolution dans les mœurs des populations intéressées sans rien faire pour les amener à modifier d'elles-mêmes leur comportement.

Après une aussi longue série d'expériences décevantes il est, semble-t-il, suffisamment démontré que la Corse ne saurait attendre son relèvement d'illusoires privilèges ou de dépenses improductives, et qu'il lui faut au contraire le rechercher dans la mise en valeur de celles de ses ressources dont l'exploitation est susceptible d'entraîner le plus rapidement et aux moindres frais une expansion générale, cette action immédiate appuyée au besoin par des initiatives extérieures étant conjuguée avec un patient effort d'éducation des éléments insulaires les plus dynamiques.

FAIRE DU TOURISME LE LEVIER DE LA RENAISSANCE CORSE

19. — Ce rôle de « multiplicateur économique », c'est évidemment au tourisme qu'il peut le mieux être demandé de le remplir. Il n'y a pas en effet de plus sûr moyen d'attirer les hommes et les capitaux, de créer en peu de temps des débouchés, des emplois, des revenus et d'élever ainsi le niveau de vie de tous. Aussi bien les précédents des Alpes-Maritimes, de la Savoie, des Baléares, sont-ils là pour prouver quel facteur de prospérité constitue un développement touristique intense. La Corse doit pareillement saisir cette chance de revaloriser en chaîne toute son économie.

C'est pourquoi le présent programme en fait l'objectif n° 1 et articule ensuite toutes les autres mesures à partir de cette activité-clé, que ce soit en raison des besoins qu'elle est appelée à provoquer (extension des productions agricoles), des conditions qu'elle suppose (amélioration des communications et abaissement de leur coût), des instruments d'action et de financement qu'elle requiert (sociétés diverses d'économie mixte).

Les investissements à réaliser en particulier le seront seulement au fur et à mesure que la nécessité s'en manifestera et viendra, en même temps que les justifier, en assurer la rentabilité.

20. — Dès maintenant, il est raisonnable d'espérer que l'Île de Beauté deviendra rapidement une seconde Côte d'Azur, si l'effort d'équipement se développe au même rythme que la demande.

L'élan est donné: français et étrangers, les touristes commencent à se diriger en nombre croissant vers les plages et les sites corses. Rien ne serait plus grave que de les décevoir: ce serait briser le mouvement dans l'œuf et ruiner à jamais peut-être tout espoir de le voir se réanimer.

Un problème se pose tout d'abord en ce qui concerne la capacité de transport entre le continent et la Corse, qui demeure manifestement insuffisante en saison d'été quelles qu'aient pu être les améliorations déjà apportées, notamment pour les services aériens. Par mer, il est indispensable d'organiser une liaison rapide à grande capacité, assurant le transport des voyageurs et des automobiles dans des conditions aussi satisfaisantes qu'entre les ports français et anglais de la Manche.

D'autre part, si le réseau routier corse a été notablement amendé, les chaussées demeurent presque partout trop étroites pour une circulation intense de voitures de tourisme et surtout d'autocars. Un effort spécial devra être réalisé rapidement sur les principaux circuits. Il devra également en être fait un en matière de téléphones: car si les communications sont bonnes entre les principales villes et le continent, elles laissent beaucoup à désirer à l'intérieur de l'île.

Enfin il est nécessaire que la capacité des hôtels de tourisme soit portée dans les plus brefs délais de 1.700 chambres à 4 ou 5.000, ce qui implique le doublement de l'effort actuel et la constitution d'un organisme maître d'œuvre disposant de puissants moyens d'investissement.

Des capacités complémentaires d'hébergement devront aussi être créées (« gîtes ruraux », villages de vacances, etc.).

La Corse possède d'autre part des eaux minérales de première valeur, qui sont pratiquement inexploitées: là encore, une formule spéciale d'investissement s'avère indispensable.

Une trop grande concentration des équipements dans quelques localités serait, à bref délai, préjudiciable au tourisme corse: la clientèle de l'île est en effet, au premier chef, celle qui fuit les stations surpeuplées de la Côte d'Azur pour chercher une relative tranquillité. Il convient donc de favoriser en Corse une certaine dispersion des centres touristiques et, pour cela, de doter d'un équipement collectif minimum un assez grand nombre de plages et de localités montagneuses. Ceci est d'autant plus facile que la longueur des côtes atteint 800 kilomètres, soit le triple de la Côte d'Azur (Alpes-Maritimes et Var réunis).

L'ensemble de ces réalisations permettrait d'obtenir vers 1960 une fréquentation annuelle de 2 millions de journées-touristes fournissant une recette brute de 4 à 6 milliards.

UTILISER RATIONNELLEMENT LE POTENTIEL AGRICOLE ET FORESTIER

21. — Il y aura tout avantage, ne serait-ce que pour permettre des prix d'hôtel plus attractifs, à ce que les denrées consommées par les touristes ne soient pas importées à grands frais du continent, mais fournies par la production indigène. Non seulement cette dernière le peut parfaitement, mais la Corse possède, on l'a vu, des apti-

tudes agricoles très variées qui doivent lui permettre, moyennant une mise en valeur sans commune mesure avec la situation présente, de satisfaire les besoins alimentaires de sa population permanente, sinon même de devenir exportatrice. Tel est le second objectif du programme.

Comme en Sardaigne et, plus généralement, dans tous les pays méditerranéens, les actions à entreprendre à cet effet devront, pour réussir, s'inscrire dans un plan d'aménagement agro-sylvo-pastoral. Dès maintenant, les études disponibles permettent de formuler, sur la répartition souhaitable du territoire corse, des estimations comprises entre une hypothèse pessimiste (A) et une hypothèse optimiste (B) quant à la récupération des surfaces improductives (en milliers d'hectares):

	SITUATION présente.	HYPOTHESE A	HYPOTHESE B
Terres labourables et cultures maraichères	45	50	50
Surfaces en herbe.....	80	150	200
Cultures arbustives.....	20	20	30
Forêts, châtaigneraies.....	175	460	500
Territoire non cultivé.....	565	475	75
Territoire non agricole.....	17	17	17
Total.....	872	872	872

Dans tous les cas, il n'existe aucune contestation sur la nécessité et la rentabilité d'une extension considérable des cultures irriguées (plaines littorales), de certaines cultures fruitières, des prairies temporaires et, surtout, des forêts.

22. — Mais la renaissance de l'agriculture corse exige que soient réalisées un certain nombre de conditions préalables.

La première est de conserver le sol et d'arrêter la « désertification » par le reboisement en montagne. Or celui-ci est actuellement poursuivi à une cadence très insuffisante, malgré le classement de la Corse en zone à priorité absolue pour certaines essences. Si l'on veut sauver de l'érosion 250 à 300.000 hectares, il importe de réunir les moyens nécessaires pour porter progressivement la cadence annuelle de reforestation aux abords de 10.000 hectares. A cet égard, un intense effort de vulgarisation est à entreprendre auprès des municipalités corses en vue de la constitution de forêts communales, qui sont évidemment les plus rentables pour l'économie corse.

La seconde condition est la formation d'élites agricoles capables d'organisation économique: nulle part la création d'un réseau serré d'enseignement et de vulgarisation ne se révèle plus urgente. Dans l'immédiat, l'introduction d'exploitants et de salariés étrangers à l'île sera d'ailleurs indispensable aux premiers efforts de mise en valeur.

D'autres conditions sont imposées par le sol et le climat. La Corse est presque entièrement schisteuse ou granitique: il est nécessaire de poursuivre la recalcification de ses sols, soit grâce aux ressources locales (zones calcaires du Centre), soit par des importations du continent.

Plus encore, l'irrigation est ici à la base de toute prospérité agricole. Elle est souvent possible à peu de frais, par des prises au fil des torrents ou par la nappe souterraine des plaines littorales, ou même par la simple modernisation des canaux existants.

23. — Corrélativement à ces améliorations foncières, l'orientation optimum des productions dans les diverses zones naturelles sera la suivante:

a) *Plaines littorales*: Sur la majeure partie des 50.000 hectares de ces plaines, spécialement sur les alluvions modernes, les plus riches cultures peuvent être entreprises. Déjà quelques initiatives (artichauts de Bastia par exemple) montrent que 5.000 hectares d'alluvions fraîches et profondes pourraient être consacrés aux légumes verts et fournir plus d'un milliard de revenu brut annuel, évitant ainsi les importations du continent et permettant des expéditions en extra-primeur. La commercialisation devrait être organisée parallèlement.

D'autre part, des variétés tardives d'agrumes trouveraient une place sur les marchés continentaux, à une époque où elles ne sont plus concurrencées par l'Afrique du Nord.

Enfin, une partie des plaines littorales devrait être affectée à une polyculture céréalière et fourragère intensive (blé, maïs, prairies artificielles), couvrant notamment les besoins de l'île en blé.

b) *Zone dite « de l'olivier »*: Ici se pose le problème de la rénovation et de l'extension éventuelle des cultures arbustives.

La seule qui soit en expansion, la vigne, tend malheureusement à s'étendre dans la plaine orientale, où les nouvelles plantations à grand rendement risquent de provoquer une crise aussi grave que celle qui sévit sur le continent. Le principal remède consiste dans

l'application très stricte du statut viticole, qui doit normalement entraîner l'élimination progressive de ces vignobles de plaine. Mais cette application est elle-même conditionnée par l'établissement du cadastre viticole, qui se heurte à des difficultés particulières (absence de documentation préalable).

Par contre, les vignobles de qualité, très nombreux en Corse, sont actuellement menacés par l'inorganisation industrielle et commerciale. Aussi doit-on poursuivre inlassablement la création de caves coopératives et la définition des crus à appellation contrôlée ou simple. C'est à ce prix seulement que la Corse pourra trouver dans sa production vinicole (225.000 hectolitres actuellement) une source de richesse, susceptible de se développer sans protection fiscale exorbitante.

De même, l'oléiculture doit constituer une autre ressource majeure de l'économie corse. L'olivier est ici dans son climat le plus favorable. On compte au moins un million d'arbres, surtout en Balagne et dans la région d'Olmeto, mais la production est ridiculement faible. D'après les meilleurs spécialistes, elle pourrait aisément être décuplée, avec orientation préférentielle vers l'olive de conserve, et fournir alors un revenu annuel supérieur à 2 milliards. Les problèmes à résoudre sont bien connus: amélioration des techniques culturales, greffage des arbres, lutte systématique contre le « dacus », création d'huileries et de conserveries modernes.

En outre, les vallées intérieures peuvent, grâce à la diversité de leur altitude et de leur exposition, produire la plupart des fruits que l'on rencontre en Afrique du Nord et sur le continent. Les débouchés ouverts par la fréquentation touristique devraient notamment permettre la création de vergers homogènes de fruits à noyaux et à pépins.

c) *Zone d'altitude*: C'est essentiellement le domaine des ovins. La production de lait de brebis représente un élément exceptionnel de richesse pour l'agriculture corse depuis que Roquefort a installé des laiteries dans l'île. Cependant, la production actuelle de 2.000 tonnes de fromage ne représente que 55 litres de lait par brebis. Ce rendement pourrait être triplé par une amélioration de l'alimentation (prairies temporaires, réserves de fourrages, aliments concentrés), par la sélection et par de meilleures conditions d'hygiène. Sans accroître sensiblement son effectif ovin, la Corse pourrait ainsi produire 6.000 tonnes de fromage (on sait que le problème des débouchés ne se pose pas en ce qui concerne le roquefort) et accroître son revenu agricole d'environ 1.600 millions par an.

D'autres productions animales sont à développer pour satisfaire la consommation insulaire en lait et en viande. Un troupeau homogène de 6.000 vaches (tarines ou brunes des Alpes) pourrait être alimenté par les cultures fourragères des plaines littorales. D'autre part, l'introduction de bonnes races de boucherie permettrait de fournir facilement 2.500 tonnes de viande nette sans avoir recours aux importations actuelles. Enfin, l'élevage intensif et la sélection du troupeau porcien rendraient possible une large expansion de la ressource particulière que représente la charcuterie corse, tandis que l'aviculture pourrait également être développée en fonction de la demande provoquée par la fréquentation touristique.

24. — Au total, une politique agricole rationnelle, si elle obtient le concours des populations, pourrait en moins de dix ans procurer à l'économie de l'île un supplément annuel de revenu de l'ordre de 5 milliards et donner, même compte tenu des perspectives d'augmentation de la consommation intérieure (élévation du niveau de vie et développement du tourisme), une balance agricole excédentaire, résorbant près de la moitié du déficit commercial de la Corse, abstraction faite des nouvelles possibilités qu'offrirait la création de petites industries valorisant les produits agricoles et forestiers.

25. — La mise en valeur des ressources du sol s'avère en effet inséparable de la création ou de la modernisation d'un certain nombre d'installations industrielles ayant pour tâche d'élaborer les produits corses afin de leur assurer une commercialisation satisfaisante.

Il s'agit, tout d'abord, des industries du bois et de la cellulose, qui comptent déjà quelques établissements relativement importants (traverses, bois imprégnés, extraits tannants, etc.). Leurs possibilités exactes ne sauraient être déterminées qu'après une étude approfondie de la capacité productive du domaine forestier, en qualité comme en quantité, compte tenu des plantations d'eucalyptus entreprises dans les plaines orientales. Il conviendrait notamment de savoir si le projet de création d'une usine de pâte à papier utilisant les fibres détannées présente des chances techniques de réalisation à moyen terme.

D'autre part, on vient de voir qu'une production agricole renouée pourrait justifier des industries alimentaires assez nombreuses. Outre les coopératives oléicoles et viticoles déjà préconisées, il serait du plus haut intérêt de créer assez rapidement dans l'île plusieurs conserveries de fruits et légumes pratiquant des contrats de culture, ainsi que des conserveries de viande.

Une étude spéciale devra être consacrée aux possibilités des industries de la pêche, dont le rendement est actuellement dérisoire, tant en mer que dans les étangs (environ 1.000 tonnes de poissons et 250 tonnes de crustacés, d'une valeur totale de 60 à 80 millions).

RÉDUIRE LES FRAIS DE TRANSPORT ENTRE L'ÎLE ET LE CONTINENT

25. — Tant pour favoriser le développement du tourisme que pour abaisser le prix des moyens de production de l'agriculture et rendre plus faciles ses exportations et celles des quelques industries possibles, il est primordial comme on l'a vu plus haut de s'attaquer au coût excessif de l'insularité.

Un groupe de travail de la commission de modernisation de la Corse a constaté à cet égard la nécessité de profondes réformes, susceptibles de réduire dans de très appréciables proportions les frais d'approche Corse-continent. Les diverses mesures correspondantes sont reprises dans la seconde partie du programme.

Il reste que les économies les plus substantielles sont à attendre d'une meilleure organisation commerciale évitant le fractionnement des expéditions.

CRÉER LES MAÎTRES D'ŒUVRE INDISPENSABLES

27. — Enfin, il est évident que la plupart des recommandations formulées, souvent depuis très longtemps, par les plus éminents techniciens demeureraient, une fois de plus, des vœux pieux si l'on négligeait de mettre en place des organismes moteurs suppléant à l'absence trop fréquente d'initiatives locales.

Au surplus, des tâches comme la mise en valeur des plaines littorales et l'aménagement rationnel des zones montagnardes excèdent manifestement les possibilités techniques et financières des collectivités corse.

Il convient donc, là aussi, de dégager les enseignements que comporte l'œuvre poursuivie en Sardaigne. Si, dans l'île voisine, 35 consortii de bonification sont au travail, si 85.000 hectares d'oliviers sont en voie de rénovation, si 33 villages sont en construction, si les industries agricoles se sont multipliées, c'est parce que la renaissance de l'économie sarde a été animée par la Caisse du Midi, par l'E. T. F. A. S. (Ente Trasformazione Fondiaria Agraria Sardinia) et par l'Ente Autonomo del Plumendosa. Il est certain que, sans l'intervention de ces organismes, la Sardaigne serait demeurée isolée dans son archaïsme et sa pauvreté — comme l'est aujourd'hui la Corse.

28. — Dans le cadre de la législation française, les textes les mieux adaptés à la situation de l'économie corse sont, d'une part, l'article 9 de la loi du 24 mai 1954, qui prévoit la création d'organismes responsables de grands aménagements régionaux, et, d'autre part, le décret-loi du 10 novembre 1954, autorisant la constitution de sociétés d'économie mixte pour la réalisation d'opérations foncières et de travaux d'équipement ou de construction.

En Corse, ces deux textes devront être utilisés dans le domaine agricole pour mener à bien, grâce à l'intervention d'un maître d'œuvre associant l'Etat et les intérêts locaux, des opérations n'ayant aucune chance de se réaliser autrement, comme les aménagements hydrauliques et le défrichement des surfaces cultivables actuellement improductives. Le même maître d'œuvre pourra, d'autre part, si son intervention est sollicitée à cet effet, entreprendre diverses actions telles que: l'amélioration des biens fonciers communaux, l'approvisionnement en amendements calcaires et en engrais, la création d'installations destinées au stockage, au conditionnement et à la transformation des produits agricoles, sans préjudice de certaines actions générales de vulgarisation.

Le décret-loi du 10 novembre 1954 permet la mise sur pied d'une autre société d'économie mixte ayant, celle-ci, pour objet l'aménagement de l'infrastructure touristique: constructions destinées à l'hébergement, plages, établissements thermaux, etc., l'exploitation de ces diverses installations étant ensuite confiée à l'initiative privée.

29. — Sous cette double forme l'objectif du programme est de promouvoir des actions ayant valeur d'exemple et déterminant l'évolution progressive qui doit amener la Corse à vivre du produit de son travail, alors que les quelques exemptions compensatoires de l'insularité jusqu'ici octroyées aboutissaient seulement à y prolonger la survivance d'une économie inadaptée.

SECONDE PARTIE

LES MESURES

I. — Agriculture. Forêts. Pêches.

AGRICULTURE

Enseignement et vulgarisation.

30. — La mise en valeur des possibilités agricoles de la Corse exige avant tout un large effort, associant l'administration, les organisations professionnelles et les intéressés eux-mêmes, pour préciser les aptitudes des différentes zones, orienter les propriétaires et les exploitants vers les productions les plus rationnelles et répandre les procédés de culture ou d'élevage susceptibles d'assurer les meilleurs rendements.

Dans tous les départements l'action des services agricoles s'est trouvée limitée jusqu'ici par l'insuffisance de leurs effectifs. Afin de lui donner une nouvelle impulsion, le ministère de l'agriculture a établi, conformément à l'une des directives du deuxième plan de modernisation et d'équipement, un programme visant à doter chacun des quelque 560 pays naturels qui composent la France d'un foyer de progrès agricole comprenant deux vulgarisateurs, une école d'hiver, un échelon d'enseignement ménager et un centre de démonstration: dans une première phase, il doit en être créé 100 au total.

Les agriculteurs ont également intérêt à se grouper spontanément en centres d'études techniques agricoles (C. E. T. A.), afin d'étudier et d'appliquer en commun les moyens d'accroître la productivité de leurs exploitations; ces organismes sont subventionnés par le fonds national de la productivité et par le ministère de l'agriculture. Pour le moment il n'en existe aucun en Corse.

L'île enfin a manqué dans le passé d'une école d'agriculture, capable à la fois de former des cadres et de promouvoir les recherches nécessaires.

En vue de la réalisation des objectifs du présent programme, elle bénéficiera donc des mesures suivantes:

a) Il a été décidé de construire une école d'agriculture de plein exercice dans les environs de Bastia.

b) Un foyer de progrès agricole est prévu, au titre du programme 1953, à Bastia où il n'existe pour le moment qu'un conseiller agricole; un autre est prévu pour 1957 ou 1958 à Ajaccio.

c) Une zone-témoin vient d'être créée à Vesocata (canton où l'intensification des cultures de plaine peut s'effectuer sans migrations, ni travaux importants); elle sera développée dans les années qui viennent.

Il sera créé, à partir de 1957, deux autres zones, l'une dans la Balagne (zone de l'olivier), et l'autre dans la vaste commune de Bastelica (vallée montagnarde), si l'accord des organisations professionnelles est obtenu.

d) Un enseignement post-scolaire agricole sera organisé, la formation technique des maîtres étant assurée par l'école d'agriculture.

e) La constitution de C. E. T. A. sera particulièrement encouragée.

Action hydraulique et agronomique.

31. — Les autres actions agricoles et forestières sont liées à la création de la première des deux sociétés d'économie mixte visées dans la partie générale du présent programme: la Société d'aménagement et de mise en valeur agricole. Les capitaux publics doivent y être majoritaires, et elle comportera notamment la participation du département, de la chambre d'agriculture et des chambres de commerce. Le programme de travaux ne pourra être déterminé qu'après la réalisation d'études précisant la nature de ces travaux, leur rentabilité et leur ordre d'urgence.

En conséquence:

Des crédits d'études, jusqu'à concurrence de 500 millions, sont réservés, dans le cadre du programme des grands aménagements régionaux, pour l'étude technique des ressources hydrauliques superficielles et souterraines, des sites de réservoirs, des périmètres de reboisement, des périmètres de défrichement et des équipements publics nécessaires à la mise en valeur. D'autre part, une étude d'ensemble reprendra le problème de l'assainissement de la côte orientale, en vue de consolider les résultats acquis par la lutte anti-paludique, en liaison avec l'accroissement prévisible de la population.

Pour des raisons techniques évidentes, les études hydrauliques et agronomiques seront entreprises par bassin versant. Elles concerneront, en première urgence, les bassins dont l'aménagement conditionne la mise en valeur des principales plaines littorales.

L'étude de chaque bassin comprendra un plan d'aménagement hydraulique (régularisation, assainissement, irrigation, commençant par les moyens les moins coûteux: nappes souterraines, puis canaux au fil de l'eau, enfin barrages-réservoirs) et un plan équilibré d'aménagement agro-sylvo-pastoral. Celui-ci devra notamment préciser la répartition souhaitable des exploitations agricoles et des plantations d'eucalyptus dans les plaines littorales. La séparation des zones forestières et des zones pastorales devra être fermement contrôlée. A la suite de ces études, l'action hydraulique et agronomique sera concentrée, dans une première phase, sur le ou les bassins dont l'aménagement se présentera dans les conditions les plus favorables, à la fois du point de vue technique (productivité des travaux) et du point de vue social (concours apporté par les propriétaires et les exploitants).

L'organisme de mise en valeur devra notamment être en mesure d'assurer l'exploitation rationnelle des périmètres irrigués et le reboisement effectif des périmètres à vocation forestière, notamment grâce aux moyens juridiques prévus dans le projet de loi-cadre agricole.

L'ensemble des travaux nécessaires pouvant représenter une dizaine de milliards (ordre de grandeur), la Corse bénéficiera, dans le cadre du troisième plan, de crédits de travaux d'un montant provisionnel de 5 à 6 milliards, au titre des grands aménagements régionaux.

Recalcification et engrais.

32. — Dans la situation présente, il est pratiquement impossible d'entreprendre les améliorations fondamentales (étant donnée l'acidité des sols corses, granitiques et non volcaniques comme ceux de la Sardaigne), que constituent la recalcification et l'apport de scories Thomas. En effet, ce dernier engrais ne bénéficie pas de tarifs « franco port corse » et les expéditions fractionnées sont grevées de frais de transport prohibitifs. Quant aux amendements calcaires, l'absence de ressources locales en cette matière entraîne des frais encore plus élevés, relativement, par suite de la faible valeur du produit.

En conséquence :

Le décret du 8 novembre 1956 a fait bénéficier la Corse, en ce qui concerne les amendements calcaires, du taux maximum de subvention prévu par le décret n° 55-881 du 30 juin 1955 (50 p. 100 du prix total du produit, frais de transport inclus).

D'autre part, l'organisme de mise en valeur pourra, sur demande, et en attendant la constitution d'une coopérative départementale d'approvisionnement, assurer le groupage des commandes d'amendements et d'engrais, en vue de faire bénéficier les agriculteurs corses des tarifs de transport les plus avantageux. Il pourra éventuellement entreprendre le broyage des calcaires du centre de l'île si la possibilité technique en est reconnue.

Commercialisation et transformation des produits.

33. — Il est également indispensable que les produits agricoles de la Corse puissent être commercialisés dans des conditions satisfaisantes, si l'on veut provoquer une expansion durable. Actuellement, la plupart de ces produits sont dépréciés en raison de leur qualité hétérogène, de leur présentation défectueuse et des faibles quantités vendues. C'est pourquoi la création d'un certain nombre d'installations modernes de stockage, de transformation et de vente doit être envisagée à bref délai. Le rôle de l'organisme de mise en valeur sera ici de susciter les initiatives locales par quelques réalisations-pilotes, analogues à la récente cave coopérative de Vescovato.

En conséquence :

L'organisme de mise en valeur pourra également créer une ou deux huileries-pilotes, une ou plusieurs stations de conditionnement de fruits et légumes, éventuellement une ou plusieurs caves de vinification et de vieillissement dans les zones où les viticulteurs acceptent les disciplines nécessaires au classement de leurs produits en appellation contrôlée ou en appellation simple. Dès que le tonnage de la production fruitière et maraîchère exportable le justifiera, l'Etat apportera son concours financier à la création d'un marché d'expédition d'intérêt national, qui pourrait se situer à Bastia. Enfin, l'Etat et l'organisme de mise en valeur apporteront leur aide financière et technique à toute initiative tendant à valoriser les produits de la pêche.

L'oléiculture.

34. — En ce qui concerne spécialement l'oléiculture, les conditions naturelles exceptionnellement favorables qu'offre la Corse sous ce rapport justifient un effort particulier. Outre la création d'un foyer de progrès dans la Balagne oléicole et la construction d'une huilerie-pilote, il apparaît nécessaire de prendre les mesures propres à entraîner un accroissement rapide de la production, avec orientation préférentielle vers l'olive de table et l'huile de haute qualité.

Dans le cadre de la zone-témoin de la Balagne et sous le contrôle technique des services oléicoles de Marseille, une station entomologique sera équipée en vue d'organiser la lutte contre le dacus. Les techniciens de cette station auront également pour tâche de vulgariser l'amélioration des techniques culturales et le surgreffage des oliviers en variétés de table.

L'élevage.

35. — Il a été dit que « l'élevage ovin était le pivot essentiel sur lequel on peut rebâtir en Corse une économie agricole saine ». D'autre part, l'élevage bovin peut connaître, dans les plaines, un développement parallèle à celui des cultures fourragères et des prairies irriguées.

La modernisation de cet élevage est donc pour la Corse une autre tâche de première urgence. Elle est actuellement entravée par l'hétérogénéité du troupeau et par le manque de vétérinaires.

En l'absence d'un autre maître d'œuvre, l'organisme de mise en valeur sera habilité à créer une « mission vétérinaire » placée sous le contrôle technique du directeur départemental des services vétérinaires et, d'autre part, à importer des reproducteurs sardes sélectionnés pour les mettre à la disposition des propriétaires de troupeaux ovins qui auront entrepris des cultures fourragères et éliminé leur troupeau caprin. En outre, des reproducteurs bovins sélectionnés (traces de boucherie) seront introduits en Corse et un centre d'insémination artificielle sera créé dès que l'effectif du cheptel local le justifiera.

Forêts

Reboisement.

36. — La Corse figure au plan 1952-57 parmi les zones à priorité absolue pour le pin Laricio et l'eucalyptus. Les services des eaux et forêts sont disposés à boiser 2.000 hectares par an (y compris les plantations d'eucalyptus) si le concours du département, des communes et des particuliers leur est acquis. Le plus gros effort serait à faire par les communes sur des terrains communaux en nature de maquis.

Il est souhaitable que l'organisme de mise en valeur dont il a déjà été question plus haut se complète d'un bureau forestier ayant pour mission d'étudier et de faciliter les opérations de reboisement dans les bassins versants intéressés par les aménagements hydrauliques. Dans les mêmes zones il devra entreprendre la vulgarisation des techniques d'amélioration pastorale qui conditionnent dans une large mesure le succès des reboisements : délimitation et fertilisation des pâturages, élimination progressive des troupeaux caprins, etc., afin d'atteindre aussi rapidement que possible une cadence de reboisement de 5 à 10.000 hectares par an, nécessaire pour remédier à l'érosion et à ses conséquences désastreuses. Des modalités de financement exceptionnelles seront éventuellement étudiées afin d'obtenir ce résultat.

Industries du bois.

37. — En l'absence de toute donnée précise sur l'utilisation actuelle de la production forestière, il est impossible de prévoir pour le moment des mesures concrètes en ce qui concerne les industries du bois. D'autre part, le chêne-liège couvrant près de 10.000 hectares et produisant en moyenne 60.000 quintaux de liège par an, une étude des débouchés à long terme de cette matière s'avère indispensable, étant donnée la concurrence croissante des plastiques et des capsules métalliques.

Le bureau forestier de l'organisme de mise en valeur devra, en liaison avec le Centre technique du bois, déterminer :

- les possibilités d'accroissement de la production forestière corse, compte tenu des plantations d'eucalyptus des plaines littorales ;
- les possibilités d'une meilleure valorisation sur place de cette production, notamment en fonction des débouchés locaux offerts par l'équipement touristique (menuiserie préfabriquée et mobilier pour installations d'hébergement) ;
- l'orientation souhaitable de la production des chênes-lièges.

PÊCHES

38. — Les méthodes actuelles de pêche sont artisanales et leur produit est très faible. Le tonnage annuel de poisson ne dépasse pas, en effet, 1.200 tonnes (dont 200 provenant des étangs littoraux), contre 9.000 tonnes pour la seule côte nord de la Sardaigne. Or l'expansion touristique ouvre, à cet égard, des débouchés considérables, qui doivent entraîner une modernisation radicale des techniques présentes. Il semble, en particulier, que des chalutiers pourraient être basés à Bastia, Bonifacio et Ajaccio ou Propriano. D'autre part, la mytiliculture trouve des conditions très favorables dans le golfe de Porto-Vecchio.

L'organisme de mise en valeur entreprendra l'étude technique et scientifique des possibilités offertes à l'économie corse par une organisation rationnelle de la pêche et des industries annexes.

Des crédits sur fonds publics pourront être consentis en faveur de ces actions de modernisation et d'équipement.

**

II. — Energie et Industrie.

ENERGIE

39. — Malgré la faiblesse de son activité économique présente, la Corse a enregistré depuis quelques années un accroissement très rapide de sa consommation énergétique, jusqu'alors anormalement faible. On prévoit, en particulier, que les besoins en électricité atteindront 50 millions de kWh par an d'ici quelques années. En conséquence :

Il a été décidé de mettre en chantier l'aménagement hydraulique du Prunelli, sur lequel le réservoir de Tolla (33 millions de mètres cubes) constituera une réserve intéressante également l'irrigation de la plaine d'Ajaccio et l'alimentation de cette ville en eau potable. Les centrales de Tolla et d'Ocana, capables de produire 65 millions de kWh par an pour une puissance de 13.700 kVA, suffiront vraisemblablement à couvrir la demande insulaire d'ici 1965. Néanmoins, il est souhaitable d'étudier dès maintenant quelques autres aménagements mixtes (électricité, irrigation, écrêtement des crues) qui paraissent se présenter dans des conditions spécialement favorables. D'autre part, pour faire face à l'accroissement de la demande (10 p. 100 par an en B. T.) et pour assurer un meilleur équilibre du réseau, Electricité de France construit en 1957 trois lignes 30 kV totalisant 130 kilomètres et prévoit une ligne de 90 kV Ajaccio-Bastia.

INDUSTRIE

Ressources minérales.

40. — D'après les renseignements disponibles il ne semble pas que les gisements de cuivre (La Finosa, Prunelli, Linguizetta) et de plomb (La Finosa, Argentella), explorés dans le passé, puissent faire l'objet d'une exploitation importante. Par contre, à quelques kilomètres de Canari, dans la commune d'Olméto-du-Cap, un autre gisement d'amiante donne lieu actuellement à des recherches qui sont très prometteuses. Il n'est pas impossible que son extraction entraîne, comme à Canari, la création de plusieurs centaines d'emplois.

Les pouvoirs publics faciliteront, par des prêts à long terme, la mise en valeur des ressources minérales corses, dès lors que la rentabilité et l'intérêt national de cette mise en valeur seront établis.

Industries de transformation.

41. — Une industrialisation systématique de la Corse n'est évidemment pas concevable: c'est une des raisons pour lesquelles il était hors de question d'y prévoir des localités ou zones à « prime spéciale d'équipement »; la situation dont elle souffre ne relève au surplus ni de l'un ni de l'autre des deux critères pour l'application du décret n° 55-878 du 30 juin 1955: chômage grave ou surpeuplement rural.

Aussi bien d'autres dispositions d'un manèment moins rigide (prêts à taux réduit du fonds de développement économique et social, garantie de l'Etat et bonifications d'intérêt) peuvent-elles être utilisées pour apporter des avantages équivalents aux entreprises industrielles qui seraient désireuses de se développer ou de s'établir en Corse. Une application aussi souple que possible de ces facilités est d'autant plus nécessaire dans le cas particulier qu'il s'agira presque uniquement d'industries de transformation des ressources locales (industries alimentaires, industries de la pêche, industries du bois), exigeant de ce fait des lieux d'implantation très différents.

Les pouvoirs publics examineront avec une attention particulière toute demande d'aide financière tendant à une valorisation des productions locales de la Corse, ainsi qu'à son équipement en ateliers de mécanique générale et en services de réparation automobile (réglage, rectification, tôlerie, peinture, rebobinage, etc.).

Il ne sera sans doute jugé ni utile ni possible de créer, spécialement pour la Corse, une société de développement régional en application du décret n° 55-876 du 30 juin 1955; mais, si celle de la région méditerranéenne récemment constituée s'intéresse à l'île comme le permettent ses statuts et comme il serait souhaitable, une garantie de dividende minimum lui sera volontiers accordée sur les participations qu'elle y prendra.

* *

III. — Tourisme, transports et communications.

TOURISME

42. — Ainsi qu'il a été exposé dans la première partie du présent programme, la mise en valeur touristique de la Corse doit être accélérée afin de suivre l'augmentation constante de la demande. L'effort d'équipement correspondant exige la réunion de moyens d'investissements puissants et coordonnés. En conséquence:

Il sera constitué une société d'économie mixte ayant pour objet l'aménagement de l'infrastructure touristique. A cette société participeront notamment les collectivités locales, les chambres de commerce, la Société centrale d'équipement du territoire et les organismes publics de transport. D'une façon générale, la Société d'équipement touristique bénéficiera pour ses opérations de prêts à long terme consentis dans le cadre du fonds de développement économique et social.

43. — On peut considérer qu'à l'heure actuelle certains points de la Corse ont été touristiquement « défrichés » et font l'objet d'un effort d'équipement qui se développe spontanément; c'est le cas d'Ajaccio, de Bastia, de Calvi, de l'île-Rousse et, plus récemment, de Propriano et de Santa-Giulia (villages de vacances offrant 3.000 places). En revanche, la quasi-totalité des 800 kilomètres de côtes et la plupart des vallées montagneuses sont à peu près dépourvues de capacité d'hébergement. Certaines plages remarquables manquent même d'accès routier.

En liaison avec le service des ponts et chaussées et les services d'urbanisme, la société d'économie mixte réalisera, par priorité, un équipement minimum dans les « zones » de séjour les plus favorables.

44. — Les équipements à réaliser doivent correspondre aux besoins d'une clientèle moyenne ou populaire, sans exclure toutefois la construction de quelques hôtels de grande classe à proximité des sites les plus réputés. Mais l'expérience acquise depuis quelques années montre que les hôtels saisonniers, quelle que soit leur caté-

gorie, ne donnent en général des résultats satisfaisants que s'ils se prêtent à une exploitation « familiale » et sont par conséquent de capacité restreinte (60 chambres au maximum). D'autre part, il est indispensable que les hôtels et villages de bungalows soient construits au meilleur prix de revient, grâce à l'utilisation de plans-types. En conséquence:

L'objet de la société d'économie mixte sera de construire, en cinq ans, une centaine d'hôtels de tourisme (une et deux étoiles pour la plupart) offrant environ 3.000 chambres et des villages de bungalows représentant une capacité suffisante pour répondre à la demande, compte tenu des réalisations entreprises par l'initiative privée. Ces installations, conçues suivant un nombre réduit de plans-types, seront réparties par petits groupes dans les zones visées ci-dessus, en évitant les concentrations excessives. Néanmoins, chaque plage sera équipée suivant un programme d'aménagement comportant une infrastructure minimum (voirie, services publics, plantations). D'autre part, la société encouragera l'aménagement de « gîtes ruraux » dans les villages corses, en incitant les habitants à utiliser les possibilités de subventions et de prêts qui leur sont ouvertes dans le cadre de la législation actuelle.

45. — Il serait enfin souhaitable que la société pût s'intéresser à la remise en valeur des sources thermales corses, complètement négligées depuis plusieurs années. Entre autres, la source ferrugineuse d'Orezza, très efficace dans le traitement du paludisme et des maladies du sang, pourrait attirer une clientèle considérable.

Toutes facilités juridiques seront données à la société d'équipement touristique, tant par l'Etat que par les collectivités locales, en vue de réaliser l'équipement des ressources thermales de la Corse, en liaison avec les organismes de sécurité sociale.

46. — Si la Corse offre des paysages naturels et des souvenirs historiques assez exceptionnels pour ne redouter aucune comparaison, par contre on n'y trouve sans doute pas les vestiges archéologiques dont s'enorgueillissent par exemple la Sicile et la Sardaigne. Mais il se peut que des fouilles bien organisées en révèlent dans un avenir prochain, qu'il s'agisse de sites de la préhistoire (menhirs et fortifications à Sollacaro) ou de restes de cités phéniciennes (Aleria) ou gallo-romaines (Mariana, Cordovella et le cap Perone).

Grâce aux crédits ouverts par le conseil général, de telles fouilles seront entreprises.

47. — Il importe de préciser que le rôle d'une telle société d'économie mixte se limite à la réalisation des équipements et qu'il appartient ensuite à l'initiative privée d'exploiter les installations, qui seront concédées en location par la société. Celle-ci devra donc se préoccuper de rechercher des exploitants qualifiés.

Elle pourra utilement se rapprocher des écoles hôtelières et des syndicats hôteliers; mais la création d'un enseignement professionnel est indispensable en Corse.

A cet effet, la direction générale de l'enseignement technique a ouvert, dès la rentrée de 1956, une section pour cuisinières de collectivités au centre d'apprentissage féminin de Bastia, qui comporte un internat et pourra, de ce fait, accueillir un nombre convenable d'élèves. En outre, elle met à l'étude la construction de nouveaux locaux au centre d'apprentissage féminin d'Ajaccio, de façon à y inclure une section d'aides-cuisiniers et une section d'aides-hôtelières.

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

Transports intérieurs.

Routes.

48. — L'expansion touristique de la Corse, notamment en ce qui concerne le développement des voyages collectifs par cars, risque d'être entravée de façon regrettable si les routes de l'île ne font pas l'objet d'un programme de modernisation et d'élargissement analogue à celui qui a été réalisé dans les Alpes-Maritimes. En conséquence:

Le secrétariat d'Etat aux Travaux publics, aux Transports et au Tourisme (direction des routes) étudiera les possibilités d'élargir à 6 mètres les principaux circuits touristiques de la Corse, dans un délai maximum de dix ans. Les crédits nécessaires seront réservés par priorité sur le chapitre « routes touristiques » du fonds spécial d'investissement routier.

Chemins de fer.

49. — Le réseau ferroviaire corse n'est plus que de 231 kilomètres; son coefficient d'exploitation est très élevé et son déficit va croissant. Néanmoins, ce réseau rend de grands services, car il traverse des régions montagneuses dont la desserte routière est difficile en hiver (col de Vizzavona, souvent enneigé) et, d'autre part, son trafic est principalement constitué de pondéreux (pierres, bois).

La suppression du chemin de fer corse n'aurait pu être envisagée que si des améliorations très importantes avaient été préalablement réalisées sur les routes parallèles (Ajaccio-Bastia, Bastia-Calvi), de manière à assurer des transports routiers faciles et économiques en toute saison.

L'Etat continuera donc de couvrir les insuffisances d'exploitation du chemin de fer corse et dégagera les crédits nécessaires à la remise en état de la voie.

Transports maritimes.

Amélioration des liaisons.

50. — Ainsi qu'il a été exposé dans la première partie du présent programme, les liaisons maritimes entre la Corse et le continent sont maintenant insuffisantes pendant la saison touristique. D'autre part, les relations de nuit, lentes et incommodes, ne correspondent pas aux exigences de la clientèle. Enfin, le coût du transport des voitures paraît anormalement élevé (il y est en partie remédié par l'organisation sur place d'un service de « voitures sans chauffeur » qui devrait être développé).

En conséquence :

La Compagnie générale transatlantique mettra en service, avant 1960, une liaison rapide de jour, fonctionnant d'avril à octobre entre les deux ports les plus rapprochés, c'est-à-dire entre Nice et Calvi. Ce paquebot (vitesse moyenne: 20 nœuds) pourra transporter cent voitures de tourisme, dont cinquante embarquées par leurs propres moyens dans un garage spécialement aménagé. Les tarifs seront analogues à ceux pratiqués pour le transport des voitures à travers la Manche. Mais, cette amélioration s'avérant déjà dépassée par l'expansion actuelle du tourisme, des réformes plus profondes doivent être entreprises. A cet effet, un groupe de travail spécialisé du comité interministériel d'orientation économique, semblable à celui déjà créé pour les îles bretonnes, étudiera et proposera, avant la fin de 1957, les mesures permettant d'assurer dans des conditions satisfaisantes les liaisons maritimes continent-Corse et le cabotage voyageurs entre les ports corses.

Travaux portuaires.

51. — Il est essentiel pour la Corse que ses ports maritimes soient en état d'assurer correctement le trafic auquel est subordonnée toute l'activité de l'île. Le deuxième plan de modernisation avait prévu à cet effet un ensemble d'opérations d'un coût total approchant le milliard, opérations qui n'ont pu être mises en œuvre que partiellement et qui seront reprises dans le troisième plan.

Les travaux de reconstruction des infrastructures seront continués à Ajaccio et à Bastia et des constructions diverses nouvelles prévues dans ces ports, ainsi qu'à Propriano. A Ajaccio est, de plus, envisagée la construction d'une gare maritime.

Réduction des frais d'approche.

52. — Le caractère onéreux des frais d'approche subis par les marchandises entre la Corse et le continent a fait l'objet de plaintes innombrables.

Depuis 1951, un groupe de travail interministériel a procédé à des études approfondies sur ce problème extrêmement complexe et a pu dégager un certain nombre de conclusions.

En conséquence, il sera procédé à une refonte des tarifs de débarquement, de manière :

D'une part, à reviser le mode de calcul ayant servi à leur détermination, afin de tenir compte des modifications intervenues au cours des dernières années dans les conditions techniques d'exécution des opérations;

D'autre part, à nuancer davantage ces tarifs en fonction de la valeur unitaire des marchandises et de leur facilité de manipulation.

Transports aériens.

53. — Les statistiques font apparaître une remarquable augmentation du trafic aérien entre la France continentale et la Corse: 9,7 p. 100 par an, en moyenne, entre 1951 et 1955. En valeur absolue, le nombre des passagers se rendant en Corse est passé de 33.561 (1951) à 41.597 (1951), puis, dans l'espace d'un an, à 50.217 (1955). En 1956, la progression s'est encore accélérée, puisque ce chiffre est estimé à 64.500, soit 28 p. 100 de plus que l'année précédente.

Pour faire face à cette demande, la compagnie Air France assure actuellement trente-deux services hebdomadaires continent-Corse en saison d'été (juin-octobre) et dix en morte saison d'hiver (janvier-avril). Elle estime qu'en 1961 le trafic passagers pourra atteindre 167.000 dans le sens continent-Corse (+ 159 p. 100 en cinq ans) et 181.000 dans le sens Corse-continente (+ 172 p. 100), si l'équipement hôtelier est développé conformément aux prévisions du présent programme.

Les aéroports d'Ajaccio (49 p. 100 du trafic continent-Corse) et de Bastia (40,6 p. 100) sont maintenant normalement utilisés par les « Bréguet-Deux-Ponts »; l'aéroport de Calvi (9,7 p. 100) ne peut recevoir que des DC3 et n'est utilisé qu'en été.

A la fin de 1958, les deux aéroports d'Ajaccio et de Bastia seront dotés d'installations modernes (bloc trafic et bloc technique) répondant aux besoins du trafic. D'autre part, il est envisagé de construire à Calvi une piste accessible aux quadrimoteurs et d'améliorer les installations civiles, afin de contribuer au développement du tourisme.

Télécommunications.

54. — Auxiliaires indispensables de l'économie, les télécommunications doivent s'adapter à l'évolution de la situation.

L'importance du trafic téléphonique en Corse n'a pas justifié jusqu'à présent la création d'un réseau développé qui aurait été disproportionné aux besoins à satisfaire. Un effort a cependant déjà été fait dans les relations où un fort courant de trafic pouvait être escompté. C'est ainsi qu'une liaison par faisceau hertzien continent-Corse a été mise en service récemment et qu'un câble souterrain à grande capacité vient d'être posé sur l'itinéraire Ajaccio-Corte-Bastia-Cap-Corse, avec dérivation sur Calvi.

En ce qui concerne un proche avenir, il est prévu la pose d'un câble souterrain Ajaccio-Sartène-Bonifacio, ainsi que celle d'un câble téléphonique sous-marin continent-Corse. En outre, les installations de centraux seront agrandies en fonction de la demande prévisible et modernisées lorsque l'utilité s'en manifesterait.

**

IV. — Commerce et artisanat.

COMMERCE

55. — La dépopulation continue de la Corse, les conditions archaïques de son agriculture, une industrialisation enfermée dans les limites étroites de l'exploitation des gisements minéraux de l'île ou au traitement des produits du sol ou de la mer ne pouvaient avoir comme corollaire qu'un appareil commercial vétuste, tout à fait inadapté aux buts envisagés par le présent programme.

Il serait vain pourtant d'espérer la modernisation du commerce dans les mêmes délais et par des actions aussi précises et bien définies que dans les autres branches de l'économie. Dans la mesure où l'essor du commerce est largement tributaire d'une augmentation du pouvoir d'achat insulaire, c'est bien évidemment sur la production et le tourisme que doit porter par priorité l'effort de modernisation.

Toutefois, des actions limitées, de nature à associer le commerce dès maintenant à la réalisation des objectifs du plan, doivent être entreprises. Elles pourraient porter sur les points suivants :

Développement du commerce de gros.

56. — Une des caractéristiques essentielles de la structure du commerce est l'absence presque totale de grossistes. L'insuffisance de cette fonction commerciale explique les difficultés de réapprovisionnement et la pression qui s'exerce dans des sens divers sur les prix des denrées alimentaires.

Dans la période de tourisme s'ajoute d'ailleurs une certaine inélasticité de l'offre qui ne permet pas toujours un approvisionnement des points de vente correspondant aux besoins de la clientèle de passage.

En dehors du secteur alimentaire, un effort particulier devrait être accompli pour améliorer le réseau des dépositaires de pièces détachées d'automobiles, dont l'insuffisance est incontestablement, avec le coût élevé du transport des voitures, l'un des obstacles essentiels au développement du tourisme automobile insulaire.

D'une manière générale un développement du réseau des grossistes réduirait les achats directs des détaillants chez leurs fournisseurs continentaux et permettrait, grâce aux groupages des envois, de réduire les frais d'approche.

Groupements d'achats pour les produits alimentaires.

57. — Pour assurer l'écoulement de la production agricole, il faudrait avant tout éviter que le touriste ne soit ravitaillé avec des produits importés du continent, dont les prix, bien que très élevés, sont souvent encore au-dessous de ceux des denrées insulaires.

A cet effet, et en dehors des contrats qui pourraient intervenir directement entre hôteliers et agriculteurs, il serait souhaitable de favoriser la création de groupements d'achats de commerçants en vue de l'amélioration des conditions d'achat sur place. Ces groupements devraient pouvoir bénéficier de prêts leur permettant de passer, sans risques excessifs, des contrats de culture avec des maraîchers ou des agriculteurs isolés ou groupés.

Organisation de tournées de camions-magasins.

58. — S'il paraît difficile d'enrayer complètement l'exode des populations du centre vers les côtes, du moins convient-il que l'essor économique attendu pour les années à venir n'accélère pas cet exode. Il est donc indispensable de maintenir pour les communes les plus isolées ou les plus lointaines un appareil commercial suffisant.

Un des moyens d'y parvenir sera d'encourager, au besoin par des prêts d'investissement, la création de tournées de camions-magasins dans tous les cas où le commerce local n'est plus en mesure d'assurer les besoins essentiels de la population.

La mise en circulation de camions-bazars de type succursaliste n'étant pas possible en raison de l'exiguïté du marché, ce sont les commerçants indépendants installés dans les villes ou dans les villages les plus importants qui devraient être conduits à ajouter à leur activité sédentaire un système de tournées comportant des livraisons à domicile ou à des lieux de passage fixes.

Annexes temporaires dans les centres touristiques.

59. — Pour toutes les plages dont l'équipement touristique doit être complété, ou reste encore à réaliser, il est indispensable de prévoir l'organisation d'un centre commercial sommaire adapté pour chacune d'elles à l'afflux probable d'estivants.

Ces centres, qui permettraient d'éviter que les plages ne soient dégradées par des installations de fortune, devraient être réservés par priorité aux commerçants des communes ou hameaux les plus proches, qui y installeraient pendant la saison des annexes temporaires.

ARTISANAT

60. — Le développement de la circulation routière et du tourisme favorisera le développement non seulement des services d'entretien et de réparation mais encore de l'artisanat « folklorique » (souvenirs, bibelots, objets d'art), commun à toutes les grandes zones touristiques et susceptible de présenter un certain intérêt économique.

Les moyens financiers nécessaires à la modernisation des entreprises existantes et à l'implantation des entreprises futures seront fournis par les banques populaires et par la Société interprofessionnelle artisanale de garantie, organismes dont les ressources d'origine publique seront progressivement accrues. Une agence dépendant de la Banque populaire de Marseille est en cours de constitution à Bastia.

D'autre part, le commissariat général à la productivité apportera son aide à la création d'un centre de productivité artisanale en Corse.

**

V. — Logement et urbanisme.

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

61. — Le problème du logement en Corse est lié d'abord au mouvement démographique; les villages se vident actuellement au profit des villes principales de la côte, où sévit une crise sévère de quantité.

On peut dire ensuite que, dans l'ensemble du département, l'équipement immobilier est vétuste et insuffisant en qualité. Pratiquement, l'ensemble du logement corse, tant rural qu'urbain, est à rénover.

Dans les villes (particulièrement à Bastia et à Ajaccio), il existe des îlots insalubres qui doivent être en grande partie reconstruits. Une enquête effectuée par les services départementaux du secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement a fait ressortir que, pour l'ensemble du département, 500 immeubles au minimum, abritant environ 2.000 foyers, devaient être démolis en toute première urgence, dont 170 à Bastia et 150 à Ajaccio.

On peut ajouter qu'une étude particulière, portant sur un îlot insalubre d'Ajaccio qui comprend 78 logements, a fait apparaître que 60 p. 100 de ces logements étaient surpeuplés et 83 p. 100 très malsains, chiffres très supérieurs aux moyennes constatées sur le continent.

Face à cette situation, l'effort de construction est demeuré insuffisant jusqu'à ces derniers temps.

A la fin de 1955, 1.200 logements avaient été achevés (dont 200 au titre de la reconstruction) et 2.000 logements restaient en chantier (dont 140 au titre de la reconstruction). Cependant, une certaine progression de l'effort de construction se révèle à l'examen de la statistique des permis de construire délivrés puisque, pendant la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 1956, 689 logements ont fait l'objet d'un permis de construire, alors que, pendant la période correspondante de 1955, 450 logements seulement avaient bénéficié de la même mesure.

Il entre vraisemblablement dans ces chiffres un nombre relativement important de résidences secondaires; en effet, d'après certaines vérifications, le nombre de logements édifiés sans aucune aide de l'Etat représente environ 25 p. 100 de l'ensemble,

Un effort considérable reste donc à entreprendre, spécialement en matière d'habitations à loyer modéré, l'action des organismes étant freinée tant par le prix de vente excessif des terrains que par l'insuffisance des ressources financières communales susceptibles d'être affectées à l'équipement des terrains indispensables.

Il est difficile de formuler une prévision de lancement pour les années à venir, puisque les logements bénéficiant de la prime à la construction, et dont la mise en chantier relève de l'initiative privée, représentent la majorité des nouvelles constructions.

Sous cette réserve, on peut prévoir approximativement que, pendant la période de 1957-1961, 4.000 logements environ devraient être mis en chantier. Le total des investissements pour ces constructions est de l'ordre de 12 milliards pour les cinq ans. Des facilités de financement seront consenties aux collectivités locales dans le cadre de la législation en vigueur pour l'acquisition des terrains et leur aménagement.

62. — Le problème du logement des fonctionnaires doit retenir spécialement l'attention; car, en Corse plus que partout ailleurs, la réalisation du programme d'expansion économique reposera en grande partie sur la qualité des chefs de services départementaux et la continuité de leur action. Or, ceux-ci ne bénéficient dans l'île d'aucune compensation au fait que le coût de la vie y est beaucoup plus élevé que dans les départements français les plus défavorisés. D'autre part, les fonctionnaires et leurs familles doivent intégralement supporter les frais de transport maritime ou aérien lorsqu'ils se rendent en congé sur le continent. Les difficultés professionnelles étant, enfin, plus nombreuses qu'en d'autres régions, on comprend les réticences auxquelles se heurtent les administrations centrales lorsqu'un poste devient vacant. Ainsi, la Corse a été privée pendant six mois d'ingénieur en chef du génie rural et de directeur des services agricoles; il est inutile de souligner la gravité de cet état de choses.

En conséquence, des facilités de logement seront assurées aux chefs de service affectés en Corse.

AMÉNAGEMENT ET ÉQUIPEMENT DES VILLES

63. — Les projets d'aménagement approuvés ou en cours d'étude des villes principales et agglomérations en voie de développement font ressortir la nécessité d'assurer des dessertes en eau convenables et des réseaux d'assainissement qui sont actuellement notablement insuffisants.

En plus de l'infrastructure sanitaire absolument indispensable à la création des nouveaux ensembles touristiques (aménagement de plages notamment), si on voulait donner aux principales agglomérations de la Corse un niveau sanitaire équivalent à celui des agglomérations du continent, des investissements importants seraient nécessaires.

En particulier l'alimentation en eau des villes d'Ajaccio et de Bastia est insuffisante et actuellement assurée de manière très irrégulière. La situation est particulièrement critique pendant l'été, lorsque le tourisme est en pleine activité. Ces deux villes sont susceptibles d'attirer éventuellement certaines industries qui ne pourront s'installer si l'alimentation en eau n'est pas suffisante.

Le projet de la ville d'Ajaccio consiste à prendre l'eau sur la rivière « Prunelli » grâce au barrage dont il a été question plus haut, à propos des travaux d'électricité de France. Cette opération, qui présente aussi un grand intérêt du point de vue agricole, pourra se réaliser pendant la période d'exécution du troisième plan de modernisation et d'équipement avec l'aide financière du ministère de l'intérieur. L'évaluation approximative est de 600 millions.

En ce qui concerne Bastia, le projet consiste principalement dans l'établissement de puits de captage dans la plaine de Biguglia, le refoulement de l'eau par pompage jusqu'à Bastia et le réaménagement de la distribution dans l'agglomération. Cette opération, de l'ordre de 900 millions, s'effectuera avec le concours de l'Etat, (ministère de l'intérieur).

**

VI. — Enseignement technique.

64. — Actuellement, 236 élèves sont reçus au collège technique de Bastia et 446 dans les centres d'apprentissage d'Ajaccio et de Bastia. Compte tenu de la régression de la natalité en Corse, il semble suffisant de prévoir seulement des installations supplémentaires correspondant au nombre d'élèves refusés en 1955-1956.

La direction de l'enseignement technique a décidé la reconstruction du centre d'apprentissage de garçons à Ajaccio, la capacité de cet établissement étant portée de 144 à 260 élèves.

En outre, la création en Corse d'un établissement d'enseignement et de formation hôtelière sera envisagée par le ministère de l'éducation nationale, en collaboration avec les collectivités intéressées et la profession.